

## **BAREME DES HONORAIRES**

### **La vente :**

La pratique au Luxembourg est que le client faisant appel à un professionnel de l'immobilier est tenu de payer la commission. De fait, les frais d'agence sont généralement dus par le vendeur dans la mesure où c'est le vendeur qui signe le mandat de vente avec l'agence.

Nos commissions pour la vente s'élèvent à :

3 % + TVA 17% à la charge du vendeur

### **La location d'un bien :**

Les frais d'agence pour la location s'élèvent à 1 mois de loyer hors charges + TVA 17%. Ils sont à la charge du locataire.

### **La gestion locative :**

Des frais pour la gestion locative s'élèvent à 7 % + TVA 17% du loyer.

### **L'Etat des lieux :**

Les frais d'agence pour un état des lieux s'élèvent à 750 € + TVA 17%.

Ils sont à charge de la partie qui a donné mandat à l'agence (l'état des lieux n'est pas facturé si un mandat pour la mise en location a été signé).

### **L'estimation d'un bien :**

**L'estimation est gratuite si le client signe un mandat de vente.**

Si le client recourt aux services de l'agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais pour un avis de valeur simple s'élèvent à 500 € + TVA 17%. Une évaluation complète s'élève à 2.000 € + TVA 17%.

#### **INOWAI RESIDENTIAL S.A.**